

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Aujourd'hui, la véritable performance d'une entreprise ne se mesure plus seulement par l'atteinte de ses objectifs financiers. Intégrer une démarche responsable et durable à sa stratégie est une condition nécessaire pour connaître le succès.

Nous investissons de manière constante pour préparer l'avenir et assurer à l'entreprise une croissance pérenne. Notre politique d'innovation est fondée sur l'ouverture et le partage avec nos partenaires extérieurs (chaire de recherche, écoles, fournisseurs...) afin d'anticiper les besoins de nos clients.

De par son offre de dématérialisation des processus de gestion, Esker est une entreprise engagée dans la lutte contre la déforestation et l'usage du papier au sein des organisations. La problématique écologique est également intégrée à l'ensemble de ses activités, des consommations énergétiques de ses bureaux jusqu'au recyclage des rebuts de ses usines courriers.

Les analyses d'impacts et réglementaires environnementales initiales que nous avons réalisées en 2020 dans le cadre des activités de notre site de Villeurbanne et du projet de certification ISO 14001 nous ont permis de mieux connaître notre niveau de performance environnementale et d'établir un plan d'amélioration d'autant plus ambitieux pour construire un modèle de développement durable.

NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX GRANDS AXES PRINCIPAUX :

1. La maîtrise et la réduction de notre impact environnemental

- Diminution de notre consommation énergétique.
- Maîtrise de l'impact environnemental lié aux déplacements de nos collaborateurs.
- Sensibilisation et implication de nos collaborateurs dans notre démarche d'amélioration environnementale.
- Optimisation de nos bureaux et usines pour réduire leur empreinte écologique.
- Collaboration avec des fournisseurs et sous-traitants soucieux des enjeux environnementaux.
- Prise en compte de l'impact environnemental de nos produits et prestations dans une perspective globale dès leur conception.
- Engagement auprès d'organismes participant à la protection de l'environnement.

2. Le respect de la réglementation environnementale

- Tri des déchets et rationalisation de leur élimination.
- Suivi des déchets dangereux et non dangereux dans un registre dédié.
- Élimination des déchets par des sociétés spécialisées agréées.
- Suivi réglementaire rigoureux de nos installations électriques et de protection contre l'incendie.

En tant que Président du Directoire d'Esker, je m'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de soutenir cette politique pour la protection de l'environnement en général mais également pour, d'une part, réduire de manière continue notre impact environnemental et, d'autre part, respecter la réglementation environnementale qui nous est applicable.

Le 24 septembre 2020

Jean-Michel BÉRARD

Fondateur et Président du Directoire

